

Minc et Attali, prêts à tous les mensonges historiques pour nous imposer l'islam au nom de la mondialisation

Le débat sur l'islam fait couler beaucoup d'encre. Il fait triturer dans tous les sens l'histoire de ce pays, la France, jusqu'à la rendre méconnaissable.

On avait déjà entendu parler le « marxiste » de cabinet de François Mitterrand, un certain Jacques Attali, qui nous a fait sur cette question à controverse un numéro de claquettes à épisode.

Le premier, c'était dans une courte interview de « 20 minutes ». Il y avait alors trouvé, je le cite : « l'islam libérateur ».

Evidemment, ce n'est pas Attali qui doit porter toute sa vie la bourqua, ni devoir subir la lapidation, comme ce jeune couple que l'on a pu récemment voir subir le châtement suprême, à cause de leur amour coupable, en se faisant écraser la tête, mais pas trop vite, pour que le jeune homme et la jeune fille sentent dans leur chair le prix de leur faute impardonnable aux yeux de la charia et de la coutume. Les deux coupables seront ensuite jetés dans un trou à peine creusé, tout juste recouverts d'une pelletée de terre de quelques centimètres d'épaisseur, comme pour mieux être livrés aux charognards.

Ce n'est pas Jacques Attali dont la famille a dû participer à cette mise à mort sauvage, puis changer de ville ou de village pour échapper aux regards lourds d'opprobre.

Ce n'est pas notre « marxiste de cabinet ministériel » qui doit affronter les potences publiques iraniennes, destinées aux hommes de « mauvaises mœurs », ni se faire assassiner, comme un gouverneur Pakistanais musulman ou comme ce

Pakistanaïis chrétien et ministre des minorités, parce que l'un et l'autre étaient ouvertement opposés à la loi qui réprime, par la peine de mort, le délit de « blasphème »...

Le sieur Attali, -cet ignare prétentieux qui joue au fin connaisseur du Talmud, du Coran et de la Sunna, cet ignare pompeux qui a manifestement oublié que ces aïeux Juifs en Afrique du nord devaient y vivre comme des sans-droit à vie, en leur qualité de dhimmi-, l'ex conseiller du Président Mitterrand, a un compère : C'est Alain Minc, un personnage parfaitement désintéressé lui aussi.

Comme Attali -qui veut nous apprendre une version révolutionnaire de l'histoire de France et de l'Europe, en nous faisant suivre les cours magistraux d'un nouvel universitaire « humoriste » nommé Djamel Debbouze*1-, Alain Minc, taille allègrement dans l'histoire de ce pays.

Interrogé par l'équipe de la « matinale », Alain Minc nous a expliqué : qu'il était pour faire une entorse temporaire à la loi de 1905.

Pourquoi ? Parce qu'en 1905, il n'y avait en France que « trois églises », le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme » ... qu'elles avaient bénéficié « d'un héritage » de lieux de cultes, lieux pour lesquels le problème c'est que : « le dimanche pour les églises, le samedi pour les synagogues, ces lieux sont vides ». Tandis que ce ne serait pas le cas des mosquées.

Conclusion de monsieur Minc : les musulmans, qui n'étaient pas ici, en France, en 1905, n'ont rien hérité. Il faut donc compenser le fait qu'ils n'ont pas hérité d'un patrimoine existant avant la loi de 1905, en faisant une entorse temporaire, pour eux, à cette loi, pour qu'ils construisent des mosquées.

Monsieur Minc, ce n'est pas beau de mentir. Regardez comme votre nez s'allonge.

Alain Minc cherche à faire accroire, avec la complicité de la jeune journaliste qui le questionne, que les « trois églises » étaient avant 1905 des églises d'Etat, qu'elles étaient trois Eglises officiels, avec lieux de culte financés par les impôts

de la République, et avant, que c'était le cas avec la Monarchie. En conséquence, elles (les « trois églises ») disposeraient d'un « héritage » financé par les impôts des Français d'avant la loi de séparation... Et passez muscade.

Pour qui monsieur Minc prend-il les citoyens français et leur représentation ?

Les prend-il pour des gogos de la porte de Montreuil, auxquels un camelot déploie son art pour vendre coûte que coûte un service d'assiettes, voire une cuisine équipée, dont ils n'ont absolument pas besoin.

Nous sommes en présence d'un pur sophisme. Le sieur Minc nous assène un grossier argument de bateleur politique, un argument de saltimbanque politique qui sait que le journaliste qui l'accueille sur le plateau ne lui fera pas remarquer que : dans ce pays, ni le protestantisme, ni le culte juif, qui ne sont pas des « Eglises », n'ont été religions d'Etat et qu'elles n'ont pas reçu de lieux de culte financés par les impôts de tous avant 1905.

Pour les protestants, comme pour les Juifs vivant en France, les lieux de cultes ont donc été tous construits avec l'argent des fidèles protestants et avec l'argent de ceux des Juifs fréquentant les synagogues, pas avec les impôts.

L'argument de base du sieur Minc, pour justifier la suspension « temporaire » de la loi de 1905, n'est donc qu'un syllogisme artificiel et mensonger : puisqu'avant 1905, « trois Eglises » ont bénéficié de fonds publics pour bâtir leur patrimoine culturel, puisqu'une quatrième Eglise, l'islam, n'était pas en France avant et, depuis qu'il est présent et bien présent, qu'il souffre d'une mesure prise contre celles qui étaient déjà là, alors, parce que nous ne permettons pas l'inégalité, nous allons mettre l'islam à égalité avec les « trois autres Eglises ». Pour préserver l'égalité, nous allons lui financer des mosquées, avec l'argent des contribuables, comme c'était avant 1905.

Grossier subterfuge et gros mensonge

Il est vrai que grâce à deux ou trois générations de « pédagogistes » -qui ont, avec l'aide des « réformes » et des

directives ministérielles, saccagé l'école- ont n'apprend plus grand-chose aux jeunes générations. Mais, tous les Français ne sont pas encore totalement frappés d'une maladie qui aurait totalement fait oublié le passé et qui permettrait aux menteurs professionnels de leur faire avaler une grosse couleuvre anti laïque en acceptant de mettre la main à la poche pour financer un culte qui, de son côté, refuse énergiquement les normes de base de ce pays.

Rappelons ici au duo de comiques involontaires, que l'islam, même en France ou de France, refuse encore, en particulier, le droit d'avoir ou non une religion et le droit d'en changer, surtout lorsque l'on est musulman. Parce qu'un chrétien changeant de religion, pour devenir musulman, ça c'est un droit de changer de religion qui enthousiasme ce brave et bon islam qui « libère » le non musulman de ses « fausses croyances » et/ou de son « impiété ».

Si l'islam, via ses associations, avait dit : nous, c'est comme les autres. Nous, on est une croyance. Si un croyant de chez nous veut sortir de notre croyance, il en a le droit, comme un catholique ou un protestant, ou comme un Juif ; il peut sortir de sa religion pour : ne plus en avoir ou pour en prendre une autre.

Mais, ce n'est pas le cas.

Jean Pierre Chevènement doit s'en souvenir, lui qui s'est fait renvoyer à ses chères études quand, pour chercher à mettre en place ce qui est devenu le CFCM et ses relais régionaux, a expliqué aux associations musulmanes partenaires, que la future structure musulmane devrait être assise sur le Droit français en matière de liberté religion et de Non-religion.

Ses partenaires lui ont opposé la charia.

Ils lui ont imposé un Droit éternel qui n'autorise pas « l'apostasie ».

Les autres religions se sont « gallicanisées ». Elles ont renoncé à la prétention de disposer d'une population moralement captive. L'islam, qui revendique l'égalité de traitement, au moyen d'une suspension temporaire de la loi de 1905, via des hommes comme Minc, et d'autres comme Attali qui

le trouve « libérateur et attrayant » (ce qui est personnellement son droit), oublie de nous dire : qu'il ne veut pas être à égalité avec les autres croyances. Il oublie de nous dire, et Attali-Minc à sa suite, qu'il persiste à imposer le dogme constitutif du 7ème siècle. Il refuse de nous dire : qu'on peut être né musulman et devenir autre chose, si on le décide librement.

Les musulmans ont bien le droit d'être musulmans et de vouloir le rester, mais ils n'ont pas le droit, sous prétexte « d'égalité », de nous faire devenir, malgré nous et contre nos convictions en matière de liberté de religion et de non-religion, ses bailleurs de fonds.

Alain Rubín

(1) Comme le réaliste soldat d'indigène, fantassin dans une unité d'assaut, tirant au fusil une main dans la poche, l'historien Debbouze fait des recherches historiques, « une main dans la poche ». Il fait des découvertes historiques du même acabit. C'est ainsi qu'il découvre que l'islam existait deux millénaires et demi avant l'apparition du prédicateur arabe de la Mecque-Médine et précédant sa révélation (coran). « L'islam aurait 3000 ans d'existence en France et s'y serait déployé avant le christianisme ». Notre marxiste de ministère, et d'autres institutions non fondées sur le bénévolat, reprend cette extraordinaire « découverte », faisant précéder le christianisme, en France, par l'islam. Ainsi, les armées franques mérovingiennes qui stopperont le djihad initial devant Poitiers (732), la civilisation gallo-romaine, les Celtes et les Romains, auraient d'abord été frottés au prêche coranique, avant de découvrir la parole des missionnaires chrétiens et d'être entraînés dans le christianisme général faisant suite à la conversion de Clovis....